

Questions orales

M. McGrath: Madame le Président, lorsque le bureau de l'unité a refusé de communiquer les résultats des sondages, il a indiqué que l'un de ces sondages, effectué par la société Goldfarb Consultants, portait sur «l'attitude et l'expectative des Canadiens vis-à-vis de la réforme constitutionnelle». Cela semble se rattacher de très près à une annonce que la société Goldfarb Consultants a fait paraître dans le *Financial Post* du 11 octobre et qui se lit comme il suit:

Le rapport Goldfarb pour l'année 1981 comprendra notamment une analyse détaillée de l'attitude des Canadiens concernant le débat sur la nouvelle constitution.

Apparemment, la Chambre ne peut pas obtenir un document que n'importe qui peut se procurer moyennant le versement de droits à la société Golbfarb, ce qui est un véritable scandale. Le ministre se rend-il compte qu'il refuse de fournir à la Chambre un document, que n'importe qui peut maintenant se procurer en payant le prix d'une société que son gouvernement a déjà payé pour qu'il procède à ce sondage?

● (1420)

M. Chrétien: Madame le Président, je me suis effectivement renseigné et je peux donc dire que l'on ne pourra pas se procurer l'enquête commanditée par le gouvernement en répondant à ces petites annonces. Le document que l'on peut obtenir est en réalité une enquête payée et publiée par le *Star* de Toronto, je crois.

M. McGrath: Madame le Président, étant donné les polémiques que cet encart publicitaire a suscitées et comme le ministre refuse de communiquer le résultat de ces sondages à la Chambre, ce dernier qui est un bon parlementaire et qui est connu pour son sens de l'équité accepterait-il que l'on renvoie cette question à un comité de la Chambre pour qu'on puisse faire toute la lumière sur cette affaire et que l'on puisse ainsi exaucer les vœux des députés?

M. Chrétien: Madame le Président, je me conforme au Règlement de la Chambre. J'ai déposé treize enquêtes qui ont été effectuées au cours des dix-huit derniers mois. Je pense qu'elles ont été bien reçues. Mais comme je l'ai dit tout à l'heure, je ne suis pas encore prêt à rendre publiques les trois autres. Quand je le pourrai, je serai ravi de le faire.

Je ne vois pas l'intérêt de renvoyer cette affaire à un comité. Nous avons répondu à la Chambre. Sur 141 sondages, 129 vont être rendus publics presque immédiatement.

GOLDFARB CONSULTANTS—L'ASSURANCE QUE LES SONDRAGES NE SERVIRONT PAS À DES FINS COMMERCIALES

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, j'aimerais moi aussi poser une question au ministre à ce sujet. La réponse qu'il a donnée à mon collègue, le député de Saint-Jean-Est, semble indiquer que la véritable liberté de l'information ne l'intéresse absolument pas. Le gouvernement nous dissimule toutes les informations importantes qui ne correspondent pas à ses politiques pour ne diffuser que celles qui les justifient.

J'aimerais poser une question bien précise au ministre. Étant donné l'extraordinaire similitude de contenus entre l'information que vend la société Goldfarb, selon l'annonce, et la documentation fournie par le sondage que cette société a effectué pour le gouvernement, le ministre peut-il garantir à la

Chambre que la société Goldfarb ne s'est en aucune façon servie des résultats du sondage gouvernemental sur la constitution à des fins commerciales?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, je répondrai de façon identique à cette question, à savoir que les sondages d'opinion effectués pour le compte du gouvernement canadien resteront la propriété de ce dernier et que l'entreprise qui les a réalisés ne les utilisera à aucune autre fin.

M. Hnatyshyn: Madame le Président, j'aimerais que le ministre nous dise s'il compte s'assurer que le ministre se conforme aux dispositions de l'article 14 du projet de loi sur la liberté de l'information comme à l'esprit de ce projet pour refuser de divulguer les résultats du sondage en question. Par ailleurs, ne conviendra-t-il pas avec moi qu'il serait plus juste, sachant qu'il respecte l'esprit de la loi sur la liberté de l'information, de songer à soumettre les résultats du sondage à une étude impartiale, voire à le déposer devant un comité afin que nous puissions nous assurer que le motif d'exclusion qu'il invoque actuellement est fondé? Voudrait-il bien ne pas écarter la question et faire effectuer une étude impartiale des résultats du sondage?

[Français]

M. Chrétien: Madame le Président, nous avons déposé au cours de la semaine les conclusions de 129 sondages qui ont été effectués au Canada durant les 18 derniers mois. Je crois que la Chambre sera satisfaite, car nous avons fait un effort très loyal afin de rendre publics les documents que nous avons en notre possession. Il n'y en aurait que 12 en tout qui ne peuvent être rendus publics à ce moment-ci. Nous avons l'intention de nous conformer à l'esprit de la loi sur l'information, et aussitôt que ces documents ne nous seront plus utiles pour l'élaboration de notre politique, nous les rendrons publics.

* * *

[Traduction]

LE GRAIN

LA LEVÉE DE L'EMBARGO SUR LES VENTES À L'URSS

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports qui répond à la Chambre de tout ce qui a trait aux céréales. Sachant que le secrétaire d'État américain à l'Agriculture, M. Bergland va signer prochainement un nouvel accord quinquennal de vente de blé à l'U.R.S.S., montrant ainsi une fois de plus que les États-Unis ne respectent pas leur fameux embargo sur les céréales, j'aimerais que le ministre nous dise si le gouvernement canadien a l'intention de mettre fin à son embargo sur les ventes de blé et de lever toutes les mesures de restrictions du commerce?

● (1425)

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Non, madame le Président. Nous n'irons pas jusqu'à compenser les livraisons de céréales sur lesquelles les États-Unis ont placé l'embargo mais nous continuerons de vendre à l'URSS les quantités que nous lui fournissons habituellement.